

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, MEYNIER, Mmes VERNIER, HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Nb de procurations : 4	- Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY
Nb de votants : 22	- Mme CALONNE donne pouvoir à Mme REGALDI
Convocation du : 25 / 06 / 2024	- M. MOLIN donne pouvoir à M. MARTI
	- M. JABER donne pouvoir à Mme DEPIERRE
	ABSENT : M. BRUNIAUX
	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERNIER

DÉLIBÉRATION N° 13 :

Demandes de subventions pour l'élaboration de la candidature du BIOUS au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Madame la Maire indique que suite à la pré-sélection de la candidature du Biou d'Arbois pour représenter la France au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, il convient maintenant d'établir la candidature définitive.

Pour cela, plusieurs dépenses vont devoir intervenir :

- Salaire d'un agent recruté pour réaliser cette mission
- Un clip de 10 minutes
- Communication
- Et toute autre action nécessaire pour montrer l'intérêt de la candidature pour le territoire et la culture patrimoniale, le consentement des communautés (exposition, événement...).

Pour soutenir la commune financièrement, la commune souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département, l'Europe et tout autre financeur susceptible d'apporter un appui financier.

Aussi, la commune pourrait présenter aux partenaires le budget suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaire	30 000 €	Etat (Ministère + Etat déconcentré)	20 000 €
Clip	40 000 €	Région	20 000 €
Photos	5 000 €	Département	15 000 €
Communication	5 000 €	Europe	15 000 €
Autres dépenses de prestations de service (communication, exposition, logistique pour un événement) et frais de réception	10 000 €	Autofinancement	20 000 €
	90 000 €		90 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (Ministère et Etat déconcentré), La Région, le Département, l'Europe et tout autre partenaires financier susceptible de soutenir l'élaboration de la candidature.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à engager des dépenses nécessaires dans la limite des crédits ouverts au budget principal, le temps qu'une éventuelle DBM soit présentée pour validation si nécessaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 5 juillet 2024

La Maire,


Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,


Emilie VERNIER